

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Víctor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 010-813/13/CC

■ Approbation de l'augmentation et de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards à Septèmes-les-Vallons.

DEA 13/10736/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin d'assainir le hameau du Vallon des Peyrards, il convient de mettre en place un collecteur d'eaux usées sur 1800 mètres de long, et 200 mm de diamètre, et réaliser environ 105 branchements particuliers afin de desservir les habitations de ce secteur.

Le coût global de l'opération a été estimé à 610 368 euros H.T. lors de la demande initiale.

Or, en phase travaux et suite au résultat des investigations complémentaires, il a été obligatoire de réaliser des prestations supplémentaires nécessaires au bon achèvement des ouvrages.

A l'issue de ces sondages, il est apparu que le tracé du réseau d'assainissement à créer dans la voie, impose :

- D'implanter l'égout en milieu de la voie et à une profondeur plus importante que prévue afin de passer sous les branchements d'eau potable et de gaz ;
- Au niveau du raccordement au réseau existant pour récupérer la bonne côte, de passer en faible profondeur, au-dessus du réseau d'eau potable, avec une conduite en fonte non prévue au marché ;
- Afin de cheminer entre les réseaux, de créer de nombreux changements de directions avec des regards en polypropylène afin de tenir compte de l'encombrement du sous-sol ;
- Du fait de l'encombrement du sous-sol, de modifier ponctuellement la nature du matériau de la canalisation principale et des branchements particuliers ;
- Du fait de l'encombrement du sous-sol, de déposer ponctuellement la canalisation d'eau potable abandonnée afin de libérer l'emprise nécessaire pour la pose du réseau sanitaire.

Ces prestations supplémentaires ont été entérinées par un avenant n°1 du 12 avril 2013 qui a porté le montant du marché à 630 216,87 euros H.T.

Ainsi, il convient donc de porter le montant de l'autorisation de programme permettant de réaliser les travaux correspondants pour la partie des ouvrages publics à 640 000 euros H.T.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DPEA AGER 005-1196/09/CC du 26 mars 2009 approuvant des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2009 – Budget Annexe de l'Assainissement.

Sur le rapport du Président,

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'assainir le hameau du Vallon des Peyrards à Septèmes-les-Vallons.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées l'augmentation et l'affectation de la revalorisation de 29 632 euros de l'autorisation de programme de l'opération relative à la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards à Septèmes-les-Vallons, portant ainsi l'autorisation de programme de 610 368 euros à 640 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 et suivants : Sous-Politique F110 – Nature 2031 et 231520 – Opération 2009/00089.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2014 : 100 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'Eau, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération,

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Eau et l'Assainissement

Christian AMIRATY

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI